



COMMUNE DE  
REMAUFENS

Route Villageoise 53  
1617 Remaufens  
Tél. 021 948 80 84  
Fax 021 948 80 95  
E-mail: administration@remaufens.ch

## PROCES-VERBAL

### ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

**DU MERCREDI 15 MAI 2013**

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Bernard DEGLISE**, **Syndic**, ouvre cette assemblée ordinaire à 20 h 00 en saluant et souhaitant la bienvenue aux 48 citoyennes et citoyens présents et les remercie de leur présence qui montre leur intérêt à la chose publique.

Cette Assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2012.

Tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés, dix jours avant l'assemblée, au Bureau communal durant les heures d'ouverture. Le procès-verbal pouvait être consulté sur notre site Internet [www.remaufens.ch](http://www.remaufens.ch).

Il nomme comme scrutateurs Messieurs Denis GENOUD et Roland MICHEL et les remercie d'avance de leur collaboration. Il précise que les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes, selon l'article 18 alinéa 3 de la Loi sur les communes.

Le tractanda proposé est accepté et sera donc traité tel que présenté, soit :

#### **Tractanda:**

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2012. Il n'est pas lu, il a été annexé à la convocation**
2. **Comptes 2012**
  - 2.1 **Fonctionnement**
  - 2.2 **Investissements**
  - 2.3 **Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision**
  - 2.4 **Approbation**
3. **Désignation de l'organe de révision**
4. **Divers**

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut délibérer valablement.

## **1. PROCES- VERBAL**

Le procès-verbal a été annexé à la convocation. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté par 47 voix et une abstention.

## **2. COMPTES 2012**

### **2.1 Fonctionnement**

### **2.2 Investissements**

### **2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision**

### **2.4 Approbation**

#### **2.1 Fonctionnement**

Après la distribution d'un résumé des comptes et du bilan, Monsieur Bernard DEGLISE, commente, dans leur intégralité, les comptes 2012 et donne les explications nécessaires pour les comptes qui ont subi des différences notoires par rapport au Budget.

Concernant le chapitre 70 de l'approvisionnement en eau, un montant de Fr. 113'558.65 a été prélevé sur les réserves afin d'équilibrer le compte.

Ce dépassement est dû aux travaux réalisés pour le déplacement de la conduite d'eau "En Plan" qui ont coûté Fr. 85'000.— alors que Fr. 35'000.— étaient inscrits au budget. Le déplacement de notre conduite aux Paccots pour Fr. 25'000.—. La vente d'eau a également subi une diminution en raison des travaux à Mology.

**Des amortissements supplémentaires ont été comptabilisés pour Fr. 221'576.95.** En déduisant le montant de Fr. 113'558.65 prélevé sur la réserve, les amortissements s'élèvent à Fr. 108'018.30.

**Le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice de Fr. 5'088.75** pour un total de charges de Fr. 3'652'276.50 et des produits de Fr. 3'657'365.25 alors que le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 2'095.—.

Monsieur **Bernard DEGLISE** est satisfait de ce résultat respectable. Cependant, on sent un fléchissement par rapport aux années précédentes.

**Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.**

#### **2.2 Investissements**

Monsieur Bernard DEGLISE donne connaissance des montants payés pour les investissements en cours.

Le compte des investissements présente un excédent de charges de Fr. 1'732'004.95.

La somme du bilan s'élève à **Fr. 5'331'705.65.** Après bouclage, le Bilan présente au **31.12.2012 une fortune nette de Fr. 339'337.32** contre **Fr. 334'248.57** au 31.12.2011.

**Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.**

### **2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision**

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de la Commission.

La Commission financière, accompagnée d'une délégation du Conseil communal, a pris connaissance, le 30 avril 2013, du rapport de l'organe de révision des comptes 2012 établi par la fiduciaire FIDUSTAVIA SA.

Suite au rapport et aux explications données, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2012 tels qu'ils ont été présentés.

Au terme de son rapport, la Commission adresse ses remerciements au Conseil communal et en particulier à Monsieur Bernard DEGLISE, responsable des finances, ainsi qu'à Monsieur René TACHE, caissier, pour leur disponibilité lors de la présentation des comptes.

Monsieur Bernard DEGLISE remercie Monsieur PERROUD ainsi que les membres de la Commission pour leur rapport et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

Puis, Monsieur Ralph PERROUD passe à la lecture du rapport de l'organe de révision.

### **2.4 Approbation**

**Dès lors, les comptes 2012 ainsi que le rapport de la Commission financière sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité, soit par 39 voix, sans opposition.**

### ***3. Désignation de l'organe de révision***

Monsieur Bernard DEGLISE présente cet objet. En vertu de l'article 98 LCo, l'organe de révision est désigné par l'assemblée communale, sur proposition de la Commission financière. L'organe de révision peut être soit une ou plusieurs personnes physiques, soit une personne morale.

L'organe est désigné pour le contrôle de un à trois exercices. Une ou plusieurs reconductions sont possibles. Toutefois, la durée totale d'un mandat ne peut excéder six années consécutives.

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD qui donne lecture du rapport de la Commission financière et qui propose, la fiduciaire FIDUSTAVIA SA à Estavayer-le-Lac pour un mandat de deux ans. Cette dernière possède des arguments solides en matière d'audit communal. Elle a réalisé un très bon travail lors de son premier mandat.

**Aucune autre précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et la proposition est acceptée à l'unanimité.**

### ***4. Divers***

Monsieur Bernard DEGLISE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans l'information à la population. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole est donnée à l'assemblée.

---

Madame Rita AEBY a remarqué que des parents qui conduisent les enfants à l'école stationnent derrière le bâtiment de La Jacquiarde devant les garages des locataires. C'est une propriété privée et elle demande si, dans le cadre des écoles, il serait possible de distribuer un papier pour le rappeler aux parents.

Monsieur Bernard DEGLISE lui indique qu'à chaque rentrée scolaire il y a de nouveaux élèves donc de nouveaux parents concernés mais le Conseil communal a pris bonne note de sa remarque.

Madame Christiane TACHE soutient cette remarque. Dans le cadre des cours de catéchisme, elle accompagne les élèves de 1P et 2P entre la cure et l'école et a également remarqué le problème.

---

Monsieur Henri MICHEL revient sur le problème du parcage sur le Stop situé devant l'entrée de la Banque Raiffeisen. Il aimerait connaître le nombre de contrôles qui ont été effectués par la Police, combien d'amendes ont été encaissées par la Commune et savoir s'il y aurait possibilité de mettre une interdiction de parquer à cet endroit.

Monsieur Bernard DEGLISE lui explique que la Commune n'encaisse aucune amende à moins d'engager un agent de ville. La Commune ne sait pas quand la Police intervient et ce sont des gens de l'extérieur comme du village qui s'arrêtent à cet endroit. Pour l'instant le problème n'est pas résolu et il n'y a pas non plus d'amélioration. Une interdiction de stationner serait-elle vraiment efficace ?

---

Madame Corinne APOSTOL aimerait connaître les raisons de la réponse négative du Service des ponts et chaussées concernant l'installation de feux clignotants au niveau des passages piétons situés au giratoire de la Gare. Elle ajoute que tous les élèves qui se rendent au CO doivent emprunter ce passage.

Monsieur Stéphane DORTHE lui explique qu'une première demande a été refusée par le canton sachant que les normes du rond-point et les distances étaient exactes. Le Conseil communal a reçu une nouvelle réponse négative suite à sa relance.

Monsieur Bernard DEGLISE explique la déception du Conseil communal mais précise que nous ne pouvons pas intervenir sur cette route cantonale. Le souci d'aménagement et la sécurité restent primordiaux.

---

Monsieur Pierre GENOUD tient à féliciter le Conseil communal pour la présentation des comptes en respectant le budget et la façon de diriger le village. Bravo également pour son attitude et son courage par rapport aux fusions de communes.

Il souhaiterait connaître les incidences financières pour la Commune par rapport à l'acquisition du bâtiment de l'ancien Hôpital pour Fr. 1.— symbolique.

Monsieur Bernard DEGLISE lui répond qu'il s'agit effectivement d'un souci et d'une réalité sachant que ce bâtiment devra être assaini. Des commissions travaillent sur le sujet et ce bâtiment pourrait accueillir plusieurs services du district comme le Réseau Santé de la Veveyse ainsi qu'un service sanitaire avec des médecins généralistes.

Monsieur Raphaël EGGERTSWYLER demande s'il serait possible d'ajouter un container supplémentaire dans le quartier des Brêts pour les ordures.

Le Conseil communal a pris note de sa demande.

---

Madame Elisa GREMAUD propose d'organiser par exemple un service de patrouilleurs concernant la traversée de la route cantonale au niveau du rond-point.

Monsieur Bernard DEGLISE précise que la possibilité de mettre en place des patrouilleurs a été discutée.

Elle souhaite savoir si la Commune bénéficiera de subventions fédérales pour l'ouverture de l'Accueil extrascolaire.

Madame Sylviane EMONET lui confirme que des subventions fédérales sont octroyées lors de l'ouverture d'un accueil extrascolaire. Les demandes d'autorisation pour l'ouverture et les subventions sont en cours.

---

Monsieur Olivier AQUILLON a remarqué que quelques enfants avaient plaisir à pratiquer du skateboard autour du nouvel immeuble de l'Administration communale. Habitant l'immeuble, il trouve l'endroit inapproprié car la rampe de l'escalier est utilisée comme tremplin. Il demande si des infrastructures existent déjà ? Sinon serait-il possible d'aménager un endroit pour faire du skate ?

Monsieur Bernard DEGLISE lui répond que le Conseil communal a pris note de sa remarque et qu'effectivement le tour du bâtiment n'est pas une place de jeux. Cependant, il n'entre pas en matière pour des raisons de sécurité quant à l'aménagement d'une place à cet usage.

---

Madame Jocelyne BOURQUARD demande si l'aménagement d'un trottoir est prévu jusqu'à la Gare, depuis le Restaurant, car elle prend régulièrement le train et trouve le trajet excessivement dangereux.

Monsieur Stéphane DORTHE l'informe qu'un projet pour l'étude de trottoirs est en cours et que le Conseil communal va de l'avant, sachant que le sujet est connu. Cependant le projet en cours ne concerne pas ce secteur et il faut garder patience.

---

Monsieur Michel GENOUD aimerait savoir où en est la recherche d'eau à Mology et si le débit d'eau a été augmenté.

Monsieur Manuel TACHE explique que pour l'heure trois sources ont déjà été raccordées. Le puits a été équipé et contrôlé. Actuellement, nos sources produisent assez d'eau. Il reste des travaux pour finir l'appareillage et raccorder la dernière source ainsi que pour finir d'équiper le bassin. La chloration de l'eau sera maintenue jusqu'à l'installation d'une désinfection par UV.

Monsieur Roland MICHEL aimerait savoir qui s'occupe de demander des contrôles par radar à la police pour vérifier la vitesse des voitures sur la Route Villageoise. Quand il est installé les automobilistes roulent nettement moins vite.

Monsieur Bernard DEGLISE lui répond que c'est le Conseil communal qui en fait la demande à la police. Ce qui est d'ailleurs fait régulièrement. Puis la police effectue des contrôles sporadiques selon ses disponibilités.

---

Madame Maude PALACIOS aimerait savoir pourquoi les élèves de 3<sup>ème</sup> primaire, qui ont été placés à Attalens l'année dernière, doivent revenir à Remaufens cette année. Ils se sont finalement bien adaptés à la situation et on les déplace à nouveau. Ce ne sont pas des conditions optimales pour les enfants concernés. N'y aurait-il pas moyen de former un cercle scolaire avec d'autres communes ?

Monsieur Olivier VOLKART explique que chaque année le problème des effectifs revient et reste souvent compliqué. Pour différentes raisons, expliquées lors de la séance organisée pour les parents, il n'y a pas de possibilité de rester à Attalens cette année. Notre volonté est de garder tous les élèves à Remaufens, c'est pourquoi une nouvelle classe sera créée dans les nouveaux locaux, à côté de l'Administration communale.

Le nombre total d'élèves ne suffit pas pour ouvrir une classe supplémentaire. La répartition de la prochaine rentrée scolaire sera plus équilibrée avec un nombre d'élèves par classe équivalent. Il faut maintenant faire confiance à l'enseignante et à la solution proposée.

Madame Maude PALACIOS demande si, dans l'avenir, des cercles scolaires seront créés ou faudra-il attendre encore 5 ou 6 ans ?

En effet, la nouvelle loi scolaire qui va entrer en vigueur précise que pour être considéré comme un cercle scolaire, il faut 10 classes. Il faudra donc trouver des solutions avec les communes voisines. La Commission scolaire travaille au mieux en essayant de trouver les meilleures solutions en pensant aux enfants.

Monsieur Bernard DEGLISE précise qu'en Veveyse seuls 2 cercles atteignent ce nombre de classes et la principale préoccupation est le bien-être des enfants.

Monsieur Charles LUCAS demande pourquoi, lors de la prochaine rentrée, les élèves de 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire seront ensemble dans la même classe. Est-ce que l'année prochaine il y aura encore une nouvelle répartition ? Les enfants sont ballotés à gauche et à droite et ce n'est pas l'idéal pour eux de s'adapter dans ces conditions. Quand est-ce qu'une solution à long terme sera trouvée ?

Monsieur Bernard DEGLISE précise que, l'année dernière, 10 élèves ont dû être placés à Attalens. Cette année, suite à l'acquisition de nouveaux locaux nous avons à nouveau la place pour accueillir tous nos élèves à Remaufens. Tout en comprenant le souci des parents, chaque année la situation doit effectivement être réévaluée.

Madame Jacqueline JOMINI aimerait savoir à partir de combien d'élèves une enseignante a droit à des appuis.

Monsieur Olivier VOLKART lui répond que la distribution se fait, en fonction des effectifs des classes et des difficultés, par l'Inspectrice scolaire sur demande des enseignants.

---

Monsieur Olivier FONTAINE demande quand est prévue la prochaine révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) à Remaufens. A Granges, la commune a commencé à travailler en 2007 et il devrait entrer en vigueur l'année prochaine.

Monsieur Bernard DEGLISE lui répond que le PAL actuel est valable jusqu'en 2017 et qu'il a été approuvé en 2002 pour une durée de 15 ans. Il n'y a pas d'obligation de le réviser avant 15 ans.

---

Monsieur Jean-Meinrad TACHE aimerait savoir quel argument a permis de construire l'immeuble à la Route Villageoise 73 à 2 m du Chemin des Prés alors que la loi prévoit une distance de 6 m. Il trouve scandaleux de laisser bâtir aussi près de la route sachant qu'un quartier de villas va venir construit en-dessous.

Madame Renée GENOUD lui répond que le Conseil communal a accordé une dérogation qui a été acceptée par le canton mais ce n'est pas autant de mètres que ça. Elle procédera à un contrôle des plans et une vision sur place.

---

Monsieur Roland MICHEL a remarqué qu'une haie, située sur les parquets communaux de Posat, a été coupée à 20 cm de hauteur alors que selon ses renseignements elle est protégée.

Le Conseil communal a pris note de cette remarque et vérifiera s'il s'agit d'un entretien ou si la coupe est excessive.

---

Monsieur Roland MICHEL demande pourquoi un monument de 1897-1937 n'a pas été évacué en même temps que la désaffectation des tombes échues du cimetière.

Monsieur Manuel TACHE lui explique que cette tombe est au bénéfice de plusieurs renouvellements de concession et qu'elle sera échue en 2014. Le nouveau règlement du cimetière ne permet plus de renouvellement.

---

Monsieur Bernard DEGLISE remercie l'assemblée pour toutes ces questions tout à fait compréhensibles et très intéressantes. L'assemblée est l'occasion de s'exprimer. Il précise que les différentes remarques ont été enregistrées mais qu'elles demandent un peu de tolérance dans le délai pour régler les situations.

Avant de conclure, Monsieur Bernard DEGLISE tient à remercier l'assemblée, au nom de tous les membres du Conseil, pour la confiance témoignée.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur **Bernard DEGLISE, Syndic**, remercie chacune et chacun pour leur participation aux affaires communales. Il lève cette assemblée à 21 h 55, souhaite une bonne saison estivale à toutes les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

**Le Syndic**



**Bernard DEGLISE**

**La Secrétaire**



**Aurélie FONTAINE**